

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	13 (1964-1967)
Heft:	1
Rubrik:	Appel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APPEL

Les études d'histoire sur Genève aux XIX^e et XX^e siècles n'en sont qu'à leur début. Au cours de ces prochaines années, elles seront appelées à se développer et à aborder de nouveaux sujets.

Les documents versés par les administrations publiques aux Archives d'Etat ne suffisent pas aux historiens, qui s'accordent aujourd'hui à reconnaître la valeur et l'importance des archives privées. Correspondances d'hommes politiques et d'ecclésiastiques, d'industriels, de banquiers, de commerçants ; dossiers constitués par des magistrats, des publicistes, des journalistes ; archives de sociétés, de cercles, de partis, de syndicats, d'entreprises ; procès-verbaux, livres de caisse, mémoires, autobiographies, tout cela intéresse la recherche historique.

Malheureusement les conditions de la vie moderne ont déjà provoqué et provoqueront peut-être encore dans ce domaine d'irré-médiabiles destructions.

C'est pourquoi le Comité de la Société d'histoire et d'archéologie lance un appel à tous ses membres en leur demandant instamment de lui signaler les papiers qui pourraient présenter un intérêt historique. Il rappelle que si ces papiers ne peuvent être conservés par leur détenteurs actuels, la Société d'histoire, la Bibliothèque publique et universitaire ou les Archives d'Etat accepteront de s'en charger. Il souligne que, même si elles ne sont pas menacées de destruction, les archives privées gagnent à être déposées dans une institution publique, où elles peuvent être éventuellement inventoriées et mises à la disposition des chercheurs sérieux.

* * *

Nota bene. Il faut rappeler que de tels papiers peuvent être donnés ou simplement déposés. Dans ce cas, leur propriété reste acquise à l'auteur du dépôt. Dans les deux cas, le donateur peut, s'il le juge nécessaire, apporter des restrictions à la consultation des documents (autorisation préalable; pas de communication jusqu'à telle ou telle date; etc.)